ADRACE/INFOS

BULLETIN D'INFORMATIONS DE L'ASSOCIATION DE DEFENSE DES RIVERAINS DE L'ALARIC ET DES COTEAUX EST

Décembre 2011 / N° 2

L'EDITO DE GUY SEVILLA :

Les conclusions de la commission d'enquête seront connues à la fin janvier 2012.

POURQUOI DEMANDER LE RETRAIT DU PROJET ?

Les arguments avancés pour appuyer notre demande.

OCTOBRE 2011 :

Un mois utile et bien rempli pour l'ADRACE.

SEMEAC : PLAQUE TOURNANTE DU BRUIT.

Quelques chiffres pour mieux comprendre.

ZOOM SUR :
LES PROPOSITIONS DE L'ADRACE

Notre courrier au Préfet et sa réponse.

+ d'infos sur notre site :
www.adrace.fr

ZOOM SUR : LES PROPOSITIONS DE L'ADRACE.

Notre lettre au Préfet, et sa réponse.

Monsieur le Préfet,

L'ADRACE (Association des Riverains de l'Alaric et des Coteaux Est) est une association régulièrement constituée (enregistrement à la Préfecture des Hautes-Pyrénées en date du 28 juin 2011) et affiliée à France Nature Environnement, organisme agréé par les Pouvoirs Publics. Son assemblée générale constitutive s'est tenue le 27 juin 2011.

Forte de déjà 200 membres, l'ADRACE a pour objectif d'obtenir le retrait du projet de contournement routier Tarbes-Est inclus dans le projet de S.CO.T. Tarbes-Ossun-Lourdes, au motif que ce contournement est inutile, coûteux, préjudiciable à l'environnement et à la qualité de vie de centaines de familles d'Aureilhan, d'Orleix et de Séméac. Il ne ferait, en outre, que déplacer les nuisances et pollutions d'une zone d'habitation vers une autre.

Le projet de S .CO.T Tarbes-Ossun-Lourdes fait l'objet d'une enquête publique qui se déroulera du 22 septembre au 24 octobre 2011. Bien évidemment, dans le cadre de ce débat citoyen, notre association formulera auprès de la commission d'enquête les avis, commentaires, préconisations et demandes ad hoc.

L'objet de cette lettre est de vous soumettre la proposition suivante.

Dans l'attente de la mise en œuvre du contournement routier Tarbes-Nord Ouest qui doit être effective en 2013, puis du tronçon Nord et compte tenu de la forte gêne occasionnée par le trafic routier de véhicules poids lourds aux habitants des avenues Jean-Jaurès à Aureilhan et François-Mitterrand à Séméac, il pourrait être envisagé, sous forme de tests effectués durant 3 mois, l'opération présentée ci-dessous en quatre points :

1- S'agissant des flux de véhicules poids lourds en provenance d'Agen et d'Auch, dans le sens Rabastens-de-Bigorre vers Vic-en-Bigorre : interdire la circulation de ces véhicules sur la RN 21 en orientant les flux sur la D 934 à partir de Rabastens et sur la D 935 à partir de Vic. Il a été récemment constaté qu'à la suite de travaux à la Patte d'Oie, secteur du « Bout du Pont » à Séméac, de nombreux véhicules de ce type ont d'eux-mêmes choisi de contourner Tarbes par le cimetière Nord.

2- Dans le sens Tarbes vers Rabastens-de-Bigorre : placer des panneaux au niveau du pont Saint-Frai, détournant la circulation des véhicules poids lourds sur la D 935, afin qu'ils ne traversent plus les communes d'Aureilhan et de Séméac.

3- S'agissant de la circulation des véhicules poids lourds dans le sens Séméac vers Aureilhan, inciter les conducteurs à quitter l'A 64 par la sortie Tarbes-Ouest (par exemple par l'indication "itinéraire poids lourds") plutôt que par la sortie Tarbes-Est.

4- S'agissant de la circulation des véhicules poids lourds dans le sens Toulouse vers Tarbes se faisant actuellement par la D 817, inciter les conducteurs à prendre l'A 64 à partir de Barbazan-Débat et à utiliser la sortie Tarbes-Ouest (par exemple par l'indication "itinéraire poids lourds").

Ces tests ne s'appliqueraient pas aux dessertes locales.

Durant la durée des tests proposés, des compteurs pourraient être installés sur les deux avenues précitées afin d'évaluer la diminution effective du trafic.

L'ADRACE se tient à votre disposition pour toutes réflexions complémentaires.

En espérant que cette proposition retiendra votre attention et que vous lui donnerez une suite favorable, je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mon profond respect.

Le Président de l'ADRACE
Guy Sévilla.

Monsieur le Président,

Par courrier du 20 septembre 2011, vous avez souhaité attirer mon attention sur la problématique de la traversée d'Aureilhan et de Séméac par la RN 21, ainsi que sur le principe d'un contournement Est de l'agglomération tarbaise.

Comme l'indique avec à propos votre courrier, ces questions concernent, à une échelle plus large, l'ensemble du schéma de circulation du nord du département, depuis les départements voisins jusqu'à Tarbes et les deux échangeurs autoroutiers.

Un examen précis des fonctionnalités, des contraintes et des enjeux de ce secteur apparaît par conséquent nécessaire entre les différents gestionnaires des voiries.

Dans ce cadre, et dans la limite des compétences qui sont les miennes, j'attacherai une importance toute particulière à ce que la réflexion et la concertation soient menées dans les meilleures conditions.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Le Préfet
René Bidal. »

POURQUOI DEMANDER LE RETRAIT DU PROJET ?

Les arguments avancés pour appuyer notre demande.

Les raisons de demander le retrait du projet de contournement routier Tarbes-Est et le classement des sites concernés en zone naturelle protégée sont nombreuses et de bon sens.

Le 24 octobre, l'ADRACE a remis à la Commission d'enquête une pétition signée par 564 personnes ainsi qu'un dossier argumenté comprenant 25 pages et 13 annexes. Voici les principales conclusions du dossier.

- un projet inutile au regard des réalités économiques et démographiques des zones concernées.

- un projet inutile compte tenu des infrastructures routières existantes, en cours de réalisation et en projets (tronçons ouest, nord et nord-ouest, etc…).

- un projet au coût financier exorbitant qui nécessiterait de nombreux ouvrages d'art (passages sur ponts de voies ferrées, franchissement de cours d'eau, etc…).

- un projet qui conduirait à détériorer le bois de la Barthe où, chaque jour, de nombreux particuliers, familles, personnes âgées, écoles et associations se livrent à des activités sportives et de promenades.

- un projet qui ne respecte pas les zones naturelles, qui génèrerait un véritable gâchis environnemental et dont le tracé traverserait une zone naturelle d'intérêt écologique floristique et faunistique (ZNIEFFF de type 1).

- un projet qui conduirait à geler 75% des terres agricoles de Séméac.

- un projet dont le tracé se situe en pleine zone inondable augmentant le risque d'inondation et ne faisant référence à aucune étude hydraulique ou de création de bassins de rétention.

- un projet qui ne prévoit aucune mesure alternative d'atténuation ou de compensation précise pour les consommations des espaces agricoles ou naturels induites. Un projet qui renvoie aux communes la charge de régler des compensations que, de toute évidence, elles ne pourront pas proposer.

- un projet qui détruirait le cadre de vie de centaines de familles d'Aureilhan, d'Orleix et de Séméac (nuisances sonores, pollutions, vue).

- un projet qui ne ferait que déplacer de fortes nuisances en les transférant de zones d'habitations d'Aureilhan vers d'autres zones d'habitations d'Aureilhan, d'Orleix et de Séméac.

- un projet qui dit être un contournement mais qui, en fait, veut mettre en place une véritable voie pénétrante traversant des zones urbanisées où vivent des centaines de familles.

EDITO

Aux dernières nouvelles, la remise des conclusions de la commission d'enquête est prorogée jusqu'à fin Janvier 2012. D'ores et déjà, le Conseil Général s'est clairement prononcé contre le projet de contournement Est. Cette décision de bon sens conforte l'Adrace dans ses positions et propositions. Nous attendons maintenant la position du Syndicat Mixte. Il est certain qu'aujourd'hui, à ce stade de l'instruction du dossier, les membres de ce syndicat ont en mains tous les éléments, de toutes les parties concernées, pour prendre leur décision que nous espérons, bien sûr, guidée par la raison.

Toutefois, il n'en demeure pas moins que les riverains de la RN21 et de la D817 attendent toujours que leur problème soit réglé. Certes, ils ont l'espoir que l'horizon s'éclaircisse en 2013 avec la rocade Nord-Ouest, mais au quotidien ...ils continuent à redouter le pire.

Une réunion constructive rassemblait le 25 octobre dernier : le Grand Tarbes, le Conseil Général, le Syndicat Mixte, les communes de Séméac et d'Aureilhan ainsi que l'Adrace, réunion au cours de laquelle les problèmes ont été posés.

Il me semble, plus que jamais, nécessaire de la prolonger avec les services compétents de l'État et du Conseil Général qui sauront proposer les solutions techniques adaptées. En cela, la réponse favorable de Monsieur le Préfet des Hautes-Pyrénées, à notre lettre du 20 septembre dernier est plutôt encourageante.

A l'approche de la trêve des confiseurs, tout le bureau de l'Adrace se joint à moi pour vous souhaiter de bonnes fêtes de fin d'année.

Guy Sevilla
Président de l'ADRACE.

SEMEAC : PLAQUE TOURNANTE DU BRUIT

Quelques chiffres pour mieux comprendre.

Par la création d'une nouvelle emprise routière, Séméac deviendrait une « plaque tournante du bruit » de 650 hectares (niveau sonore > 68 db), qui serait ressenti par toute la population de la commune.

En effet, Séméac est actuellement traversée par :

.la RN 21 (comptage réalisé en 2005 au Pont Saint-Frai = 18061 véhicules/jour),

.la D 817, route de Toulouse, (comptage réalisé en 2005 = 15991 véhicules/jour),

.la D 632, route de Trie, (considérée comme une route à grande circulation : comptage réalisé en 2005 = 3020 véhicules/jour),

.la D 21, route de Sarrouilles, (comptage réalisé en 2005 = 1142 véhicules/jour),

.l'A 64 (16142 véhicules/jour).

.la D8, route de Soues, (comptage réalisé en 2005 = 6694 véhicules/jour)

http://www.hautes-pyrenees.equipement.gouv.fr/consulter-les-cartes-de-bruit-des-a5383.html

RENSEIGNEMENTS UTILES

Pour nous contacter, plusieurs possibilités :

Par courrier postal :
ADRACE
Association de Défense des Riverains de l'Alaric et Coteaux Est.
Mairie de Séméac
Place Aristide BRIAND
65600 SEMEAC

Par courriel : adrace@laposte.net

Facebook : ADRACE Hautes-Pyrénées

Notre site internet : www.adrace.fr

Directeur de publication :
Guy SEVILLA
Rédacteur en chef :
Robert MONIER
Impression :
Par nos soins
Crédit photos :
Photothèque ADRACE

Dépôt légal à parution. Distribué par nos soins en boîte aux lettres.

ISSN 2119-0208

OCTOBRE 2011 : UN MOIS UTILE ET BIEN REMPLI POUR L'ADRACE.

04 & 18 OCT. :
Réunions du Bureau de l'ADRACE et de sa commission juridique.

12 - 17 & 19 OCT. :
Intervention lors des permanences de la Commission d'Enquête publique : Mairie de Tarbes, Mairie de Juillan, siège du Grand Tarbes.

A l'initiative de l'ADRACE, visite terrain organisée pour les membres de la Commission d'Enquête sur le parcours du faisceau du projet de contournement routier Tarbes-Est, sur les communes d'Aureilhan, d'Orleix et de Séméac, afin de sensibiliser les membres de la Commission sur les incohérences et les risques du projet.

24 OCT. :
Remise par l'ADRACE, à la dernière permanence de la Commission d'Enquête au siège du Grand Tarbes, d'un dossier argumenté (riche de 25 pages et de 13 annexes) ainsi que d'une pétition comprenant 564 signatures. Ces documents demandent :

- le retrait du projet routier de contournement Tarbes-Est,
- le classement des périmètres concernés du faisceau en zone protégée.

25 OCT. :
Participation de l'ADRACE à une réunion de concertation au siège du Grand Tarbes, avec les membres de la Commission d'Enquête et les représentants : du Conseil Général des Hautes-Pyrénées, du Grand Tarbes et du Syndicat Mixte du SCOT Tarbes-Ossun-Lourdes.

27 OCT. :
Point Presse de l'ADRACE afin de présenter ses actions récentes et leurs perspectives.